

Le magazine de l'UFRAMA,
Union nationale des Fédérations Régionales
des Associations de Maisons d'Accueil
de familles et de proches de personnes incarcérées

**numéro
spécial**

9

**9^{ème}
RENCONTRE
NATIONALE**

**LOURDES
12 - 13 OCT.
2023**



DOSSIER - Pages 8 à 16
Bénévolat

« Faire face aux évolutions récentes »

Actualités - Pages 4 à 7

Associations - Pages 17 à 20

sommaire



Illustration couverture : inspirée de l'affiche de la 9ème rencontre nationale UFRAMA

UFRAMAG n°29 Septembre 2023

Journal publié par UFRAMA

16 avenue Victor Hugo, 92290 Bagneux

Tel : 09 71 42 14 83

e-mail : asso@uframa.fr

Internet : www.uframa.org

Parution : 1 à 2 numéros par an

Directeur de publication : Philippe UZUREAU

Directeurs de rédaction : Jean-Luc GUILLAUME,

Geneviève PAUL-CAVALLIER

Secrétaire de rédaction : Isaura COSTA

Maquettiste : Sophie BANIDE

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Philippe UZUREAU, Michel BOULANGER,

Christian LOOTEN et François MARIN

Prix au numéro HORS FRAIS d'envoi : 10€

Actualités - page 4 à 7

4. Surpopulation carcérale : un nouveau «record» au 1er juillet 2023
5. Instaurons un numerus clausus « inversé » dans nos prisons
5. Justice, un plan d'action, une Loi d'orientation et de programmation pour les années 2023-2027
6. Un plan de lutte contre les violences en milieu pénitentiaire
6. UN PAS DE CÔTE EN EUROPE Ecole ou prison : la Rütli-Schule de Berlin.
7. « Guide de l'accueil des enfants aux parloirs » entretien avec C. Daudrix

Dossier - page 8 à 16

8. Présentation du dossier Bénévolat
9. Etat des lieux du bénévolat et perspectives
10. Enquête FRAMAFAD Grand-Ouest : L'avenir des maisons d'accueil suite à la crise sanitaire du COVID-19
11. Enquête FRAMAFAD Auvergne Rhône-Alpes : Les accueils des familles dans notre région
12. Le bénévolat inclusif (Atelier 2 de la conférence)
13. Comment renouveler une équipe dirigeante - ou un dirigeant ? (Atelier 10 de la conférence)
15. Gouvernance collégiale Framafad adapté
16. Quels engagements associatifs des jeunes au sein de nos associations ?

Associations - page 17

17. Les chantiers de l'UFRAMA
18. Les nouvelles des FRAMAFAD
20. Vu et Lu

Un nouveau président pour l'Uframa, Philippe Uzureau

Entretien. et propos recueillis par Jean-Luc Guillaumé

Jean-Luc Guillaumé (JLG) : Philippe, tu étais le vice-président de l'Uframa jusqu'au départ inattendu de Gérard Benoist. Quelques jours après, tu acceptais de prendre ces responsabilités. Comment cela s'est-il passé ?

Philippe Uzureau (PU) : Après une longue réflexion et en m'appuyant sur toutes les belles rencontres que j'ai eu la chance de faire tout au long de mon parcours et qui me portent aujourd'hui, j'ai pris cette décision de prendre la Présidence de l'Uframa. Mais aussi parce que je ne me sens pas seul dans l'aventure, même si, on le sait, un président a parfois, de grands moments de solitude... En effet, je compte bien m'appuyer sur l'ensemble des administrateurs !

JLG : Les premiers mois de cette soudaine succession ont été un peu compliqués, non ?

PU : Oui, bien sûr ! Cette succession a été brutale, elle m'a fait un peu peur, d'autant que je suis engagé par ailleurs à la Présidence de la Framafad Grand Ouest, dans l'équipe « Prisons » à la Maison d'Arrêt de la Roche sur Yon en Vendée, et, dans un autre registre, je suis secrétaire des Gîtes de France en Vendée. Je me suis moi-même surpris, après avoir accusé le coup, de me sentir à la hauteur grâce aux personnes qui m'entourent dans le milieu associatif.

JLG : Tu avais la confiance du CA de l'Uframa, tu as senti une aide spontanée, un désir de prise en charge collective...

PU : J'ai senti cette aide précieuse des administrateurs lorsque j'ai pris la présidence : ils répondaient présents lorsqu'il y avait des tâches à effectuer, et donc ça, c'était très positif ! C'est pareil au sein d'une association, d'ailleurs !

JLG : Aujourd'hui (27 juillet), quatre mois après, comment vois-tu l'année qui vient ?

PU : Je voudrais remettre de la cohésion au sein de l'équipe Uframa, avec plus de rencontres physiques et moins de virtuel. Il y a la 9ème Rencontre Nationale de Lourdes qui prend beaucoup de place aujourd'hui, qui est très importante, il nous faut la réussir ! Avec les membres du CA, je me suis engagé auprès de nos partenaires de l'Administration Pénitentiaire à poursuivre les projets en cours, notamment celui du livret « Fratrie confrontées à l'incarcération d'un des leurs », qui devrait voir le jour au 1er trimestre 2024. J'ai également proposé que soit mis en place un petit groupe de réflexion sur les formations afin de proposer dès 2024 un catalogue réactualisé de stages et de journées de formation et surtout correspondant aux attentes des associations aujourd'hui.

JLG : La présence d'Isaura, secrétaire, est importante sur Paris ?

PU : Oui, elle est très importante. Je l'appelle tous les jours. Car il y a de nombreuses tâches administratives.

JLG : L'Uframa, c'est l'Union Nationale de nos Framafad Régionales : quels rôles ont-elles à jouer dans ce renouvellement des différentes missions de l'Uframa ?

PU : Il me semble très important de bien re-définir l'ensemble de cette organisation, dont Jeannette Favre a été l'initiatrice. L'Uframa doit avoir un rôle d'animateur auprès des Fédérations régionales. Et ces Fédérations régionales doivent dynamiser leurs associations et les représenter auprès des Directions Régionales de l'Administration Pénitentiaire. Et aussi, faire remonter à l'Uframa les attentes de leurs associations adhérentes. Et, s'il y a lieu, de mettre en place des outils, des formations, etc. à réaliser ensemble, au nouveau du CA de l'Uframa.

L'avenir de l'Uframa, c'est avec les Framafad que je souhaite le construire !



**Philippe Uzureau,
nouveau président
d'UFRAMA**

Surpopulation carcérale : un nouveau « record » au 1er juillet 2023

Selon les chiffres du Ministère de la Justice, **74513 personnes* étaient incarcérées au 1er juillet de cette année 2023, après six mois consécutifs de hausse. Pour 60 889 places de détention, la densité carcérale a encore augmentée, passant de 117 % il y a un an à 120 % aujourd'hui.**

L'Administration Pénitentiaire étant tenue d'accueillir toutes les personnes que les juges lui envoient (condamnées et prévenues), la surpopulation carcérale atteint dans les maisons d'arrêts (MA) des taux affolants : en décembre 2022, le taux moyen en MA était de 142 % d'occupation. Et dépassait pour 7 d'entre elles les 200 % ! On estime ainsi que près de 30 000 personnes sont détenues dans des conditions indignes qui génèrent des difficultés de toutes sortes pour le personnel pénitentiaire comme pour les personnes détenues. Et parmi ces 30 000 personnes, une proportion importante de prévenus : 27 % !

En 2020, pour ce mal chronique, l'état français a été condamné devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté CGLPL 2022 publié le 11 mai 2023.

Extraits :

...
« Inertie, définition : manque d'activité, d'énergie. État de ce qui ne bouge pas ou peu. Synonymes : apathie, immobilité, inaction, facilité.

C'est assez navrant, mais l'inertie est un mur auquel se heurtent les alertes incessantes du CGLPL, sur l'état déplorable des lieux qu'il visite, prisons, hôpitaux psychiatriques, centres de rétention administrative (CRA), locaux de garde à vue, centres éducatifs fermés pour enfants (CEF)

...
Quant aux prisons, elles débordent, comme on le sait. Il y a tant d'appels à l'aide... celui-ci qui raconte : « *on nous affecté un 3ème co-détenu, un fou qui hurle du matin au soir. Aussi quand les surveillants l'ont ramené de la douche, l'autre jour, nous l'avons repoussé, nous n'en pouvons plus. Alors les surveillants l'ont poussé dans la cellule et nous l'avons encore repoussé* ». La scène a duré « *jusqu'à ce que les surveillants réussissent à nous le renvoyer et à vite fermer la porte. Le fou s'est tassé sur lui-même, il ne disait plus rien. Et nous, nous étions morts de honte.* » Résultat d'une indifférence générale qui, au fil du temps, a laissé la prison se substituer aux asiles d'antan, enfermant dans ses murs plus de 30% des prisonniers atteints de troubles graves.

...

* ce qui correspond à un taux d'incarcération de 105 personnes détenues pour 100 000 habitants en France contre 62 en Allemagne, 46 aux Pays-Bas

Voici les maisons d'arrêt. Réservées aux « courtes peines » et aux prévenus, présumés innocents jusqu'au jugement – elles affichent un surpeuplement jusqu'à 250%, infligent aux prisonniers de vivre à trois par cellule, 21 heures sur 24, dans moins d'1m² d'espace vital par personne, d'être grignotés par les punaises, envahis par les cafards et les rats. Contraints, pour 2 100 d'entre eux à dormir sur un matelas au sol. Tous les efforts pour améliorer quoique ce soit s'y avèrent vains. Tout y est contraint par le nombre et par le temps. L'éducation, la culture, le sport, le travail, les activités, les soins, soit tout ce qui favorise la réinsertion.

...

La norme d'un surveillant pour 50 détenus a, depuis longtemps, explosé, passant en maison d'arrêt à un pour 100, voire 150. Légère augmentation des tâches, et absentéisme croissant des surveillants qui confient au CGLPL leur « détresse ». Il est fréquent d'entendre que les prisons ne tiennent « que grâce à la résignation des détenus », les agents pénitentiaires étant, eux, « plongés dans un découragement général ». C'est pourquoi, depuis 2017, le CGLPL prêche un mécanisme de « régulation carcérale » afin qu'il n'y ait pas plus de détenus que de places disponibles. Un système permettant des sorties, sous surveillance des juges de l'application des peines et des services pénitentiaires, à quelques semaines de la fin de peine. Et pour des gens qui de toute façon, recouvreraient, bientôt, la liberté.

...

Cependant l'espoir demeure. Les bâtonniers des ordres d'avocats qui en ont maintenant le droit, se sont lancés, avec ardeur, dans les visites de prisons, cellules de garde à vue, centres de rétention. Les élus, également, ont ces derniers temps multiplié leurs visites. Et plus de monde verra et constatera ce que dénonce le CGLPL, plus vite avanceront les chances de changement. Sans quoi, cette inertie coupable perdurera.

...

La France a atteint un nouveau record d'incarcérations. Dans ces conditions, le découragement gagne la population pénale comme les agents pénitentiaires. Tous observent les conséquences délétères de la surpopulation : la promiscuité qui engendre des violences, la saturation générale qui entrave l'accès à tous les services (hygiène, liens familiaux, soins, enseignement, travail, activités).

...

La création en 2022 d'un véritable code pénitentiaire, regroupant des textes jusqu'alors épars, est une avancée qu'il faut saluer. L'accès au droit en sera incontestablement facilité : il est souhaitable que se trouvent ainsi renforcés à la fois la rigueur de l'application des normes dans les prisons et la vigueur des recours contre l'inobservation des règles. Il est souhaitable aussi que la démarche de transparence de la norme à laquelle s'est ainsi livrée l'administration ne s'arrête pas là mais s'étende à la publication et à la mise à disposition des détenus des normes infra-réglementaires qui encadrent la vie des prisons dans le concret du quotidien. ».

Surpopulation carcérale : Instaurons un numerus clausus « inversé » dans nos prisons

Une tribune de S. Lhuissier et J. Raimbourg (Le Monde du 10 février 2023)

La proposition finale est simple : « en cas d'entrée d'un détenu dans une Maison d'Arrêt déjà occupée à 100 %, le condamné le plus proche de la sortie bénéficie d'une peine d'aménagement ... Ces libérations anticipées s'appliquent uniquement en maison d'arrêt et ne concernent donc ni les criminels ni les délinquants condamnés à de longues peines ».

Cette proposition part d'un constat : la concentration de la surpopulation carcérale se situe dans les Maisons d'Arrêt. Et nous en connaissons bien maintenant les conséquences : elles sont dommageables pour tout le monde. Pour les surveillants, les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, les directions de l'Administration Pénitentiaire, qui ne peuvent faire correctement leur travail, pour les familles enfin. Et bien sûr, pour les personnes détenues elles-mêmes qui sont 100 000 à sortir chaque année de détention sans avoir reçu des soins psychologiques, des formations, etc. et dont 6 sur 10 récidiveront dans les 5 années qui suivent.

Pourtant, rappelons-nous...

Jusqu'en 2007, existait la « grâce collective Présidentielle » du 14 juillet.

En 2020, la crise du COVID a entraîné la libération de 13 000 personnes en 2 mois, avril et mai 2020.

Les auteurs précisent : « cette mesure est sans risque pour l'ordre social : elle conduit à avancer de quelques jours seulement la sortie de prison (deux sortants sur cinq ont passé moins de six mois sous écrou) ».

Alors pourquoi une telle proposition semble ne rencontrer que le silence, l'indifférence? Où sont les inerties, les résistances? Nos responsables politiques manqueraient-ils de courage ?

Robert Badinter, lui n'en avait pas manqué face à l'opinion publique de l'époque, en condamnant la peine de mort. Peut-être que la prison est faite aussi pour les « honnêtes gens » afin de leur prouver combien l'on est sévère avec les délinquants... Oui, peut-être faudrait-il un peu de bravoure face à l'opinion publique pour se rapprocher des trajectoires carcérales des autres pays européens : eux « désincarcèrent » depuis des années.

Justice, un plan d'action, une Loi d'orientation et de programmation pour les années 2023-2027

Extraits de « Vie Publique. Projet de loi d'orientation et de programmation du Ministère de la Justice 2023-2027 » du 18 juillet 2023.

Cette loi fait suite aux constats dressés par le Etats Généraux de la Justice, notifiés dans le Rapport de juillet 2022. Elle a été adoptée le 18 juillet dernier par l'Assemblée Nationale Pour répondre aux nombreuses difficultés, le Projet de Loi avance deux axes principaux :

- **une augmentation du budget** ; le budget passerait de 9,6 milliards à 11 milliards en 2027. Ce qui permettrait l'embauche de 10 000 agents (magistrats, greffiers, surveillants pénitentiaires).
- **une réforme de la justice pénale.** Notamment une modernisation des procédures civiles et pénales visant à accélérer les procédures de justice civile (par exemple les divorces) qui représentent 60 % de l'activité judiciaire: réduire les délais, les diviser par 2 d'ici 2027.

« ... Un amendement du gouvernement a par ailleurs été adopté pour prévoir, dans le rapport annexé au projet de loi, le cadre réglementaire permettant la création, au sein des tribunaux judiciaires, des pôles spécialisés en matière de lutte contre les violences intra-familiales.

...
Au mois d'octobre 2023, députés et sénateurs se réuniront en commission mixte paritaire pour tenter de s'accorder sur une version finale du projet de loi » .



Façade de l'hôtel de Bourvallais, à Paris, siège du ministère de la Justice depuis l'Ancien Régime.

Photo Wikipédia

Un plan de lutte contre les violences en milieu pénitentiaire

Extrait de Vie Publique « Un plan contre les violences en milieu pénitentiaire ».
4 mars 2023

L'état des lieux.

Le nombre relatif à ces violences est élevé : en 2021, on constate en moyenne 12 faits par jour de violences physiques contre les agents pénitentiaires. Et 30 actes par jour de violences entre personnes détenues. Ceci en milieu fermé.

Car les violences s'étendent maintenant en milieu ouvert où interviennent les Conseillers en Insertion et Probation (CPIP).

La formation.

Parmi les axes retenus pour lutter contre ces violences, celui de la formation : « ... *professionnaliser les agents aussi bien en matière de techniques professionnelles que de gestion des conflits... privilégier les exercices en conditions réelles, des mises en pratique brèves mais répétées. Elle entend aussi généraliser la pratique et l'analyse du retour d'expérience (RETEX) en milieu ouvert...* ».*

En milieu fermé, des dispositifs comme celui du « détenu facilitateur » (chargé d'accompagner la personne détenue arrivante) seraient développés.

UN PAS DE CÔTE EN EUROPE Ecole ou prison : la Rütli-Schule de Berlin.

« *Quand on ouvre une école, on évite, vingt ans plus tard, d'ouvrir une prison.* » Cette phrase souvent attribuée à Victor Hugo n'est-elle pas toujours d'actualité ? N'avait-il pas cette intuition que l'un des facteurs les plus importants pour déterminer l'entrée en délinquance puis l'entrée en détention, était à rechercher du côté de l'échec scolaire et de l'absence de qualifications ? On pourrait interroger le système scolaire français souvent pointé du doigt pour son élitisme, ses échecs chroniques et son incapacité à compenser les inégalités sociales de naissance, d'appartenance.

Au-delà des autres systèmes scolaires européens moins discriminants semble-il, il est aussi des expériences plus locales, plus modestes au départ, conçues et menées par des adultes étonnants. C'est le cas de la « Rütli-Schule », « *une école primaire de Berlin qui cumulait violence, échecs scolaires sans fin, parents et enseignants désabusés... elle sert aujourd'hui d'exemple de transformation réussie pour toute l'Allemagne* »*. L'absence de mixité sociale est pourtant encore très marquée : 70% des jeunes de ce quartier sont issus de familles bénéficiant d'aides sociales (origine étrangère, turque ou arabe.).



Rütli-School (en:Hauptschule), Berlin-Neukölln

Photo Wikipédia

En moins de 20 ans, la petite école primaire est devenu le « Campus Rütli » (que l'on vient voir de toute l'Allemagne et maintenant, de l'étranger) où « deux crèches et maternelles côtoient une école primaire, un collège-lycée, un club pour jeunes, un café réservé aux parents, une salle d'exposition et un bureau de la protection de l'enfance »*.

Dans le parcours des jeunes rencontrés dans nos prisons françaises, l'échec scolaire pèse beaucoup. Ouvrir une école, cher Victor, oui, mais quelle école ?

* La Croix 12 juin 2003

« Guide de l'accueil des enfants aux parloirs » entretien avec C. Daudrix,

référénte nationale chargée du maintien des liens familiaux et de la parentalité.

Entretien et propos recueillis par Jean-Luc Guillaumé

Jean-Luc Guillaumé (JLG) : Pour-quoi avoir voulu réaliser ce guide?

C. Daudrix (CD) : En 2019, il y a plus de 18 000 enfants qui se sont rendus aux parloirs pour visiter leur parent détenu, c'est un chiffre assez conséquent, n'est-ce pas ? L'Administration Pénitentiaire se doit alors de proposer des parloirs de qualité car ces parloirs, c'est la porte d'entrée des établissements pour ces usagers. Ces dernières années on a fait des progrès concernant ces parloirs du quotidien, par exemple avec l'autorisation de faire entrer des objets comme les biberons, doudou, tétines, en détention, destruction des murs, d'autres progrès restent à faire.

D'autres progrès comme l'a souligné le défenseur des droits dans ses recommandations en date du 20 juin 2019, mais également les Recommandations de l'Uframa lors de la Rencontres Nationale de 2018 qui pointaient des difficultés dans la prise en compte des besoins des familles et notamment des plus jeunes. Sans parler du manque de connaissance de certaines réglementations relatives à cet accueil.

On a donc souhaité répondre à ces problématiques en mettant en place, en 2018, un groupe de travail spécifique sur l'accueil des enfants au parloir. Une grande diversité de personnes composait ce groupe, le but étant de proposer des solutions pour améliorer cet accueil au travers de regards différents, de missions différentes afin de concilier l'amélioration de cet accueil des enfants avec les contraintes sécuritaires, organisationnelles ou budgétaires des établissements.

JLG : A la lecture de ce guide, Madame Daudrix, on a l'impression qu'il y a un désir de donner des exemples directement applicables, des pratiques très concrètes. Par exemple, la présence d'une horloge, d'un signal audible pour signaler aux enfants la fin proche d'un parloir.

CD : Exactement. L'idée, c'était vraiment de reprendre des pratiques locales qui existaient déjà dans certains établissements afin de pouvoir les mettre en avant et qu'elles puissent se développer dans les autres établissements pénitentiaires. Pour ce faire, en amont du groupe de travail, on a envoyé un questionnaire sur le thème de l'accueil des enfants aux parloirs à l'ensemble des établissements pénitentiaires. Cela nous a ainsi permis de dresser un état des lieux sur les difficultés rencontrées mais aussi de dresser



un inventaire des bonnes pratiques locales mises en place. Le but premier était d'avoir un outil pratique, un guide découpé en plusieurs thématiques avec de nombreuses annexes opérationnelles, et comme vous le dites, très concrètes, directement applicables afin de répondre au mieux aux besoins des établissements pénitentiaires.

JLG : Dans ce guide vous soulignez l'importance du rôle des personnels pénitentiaires.

CD : En effet, car ce sont ces agents pénitentiaires qui sont au contact direct avec les familles. Je pense notamment aux personnes qui sont affectées à la porte d'entrée principale (PEP) mais aussi aux surveillants affectés aux PF et aux UVF. Ils ont un rôle clé dans cet accueil : ce sont les premières personnes qui accueillent, qui accompagnent et guident les familles à l'intérieur de la détention.

Venir en détention n'est pas quelque chose d'anodin, même pour les familles et les enfants qui y viennent souvent. L'accueil mais aussi les paroles des surveillants ont en effet des effets positifs sur le comportement des enfants. Cette place des personnels de surveillance est réellement importante dans un environnement difficile, où les enjeux sécuritaires sont importants, où les personnels ont une charge de travail forte, notamment en Maison d'Arrêt où la fréquence des tours de parloirs est élevée.

Oui, un parloir va mieux se passer, la détention va être un peu plus apaisée si l'accueil se fait au mieux, tout en respectant bien sur les exigences de sécurité. C'est pour cela que ce guide a une vocation interne, il n'a pas vocation à être distribué aux familles. Il a été conçu à destination des personnels pénitentiaires. En revanche, la volonté est de le présenter à l'ensemble de nos partenaires associatifs.

JLG : J'ai eu l'impression aussi qu'il y avait un souhait, là où c'est possible, de regrouper plutôt une équipe, des volontaires, avec un officier référent, etc. C'est difficile cet accueil des enfants, non ?

CD : Oui l'idée c'est vraiment que le personnel pénitentiaire de surveillance soit volontaire. Pour cette tâche particulière, spécifique, qu'est l'accueil des enfants et des familles, il convient d'affecter prioritairement les personnels volontaires à cet accueil. Le souhait, c'est d'avoir une équipe dédiée.

JLG : Une « équipe dédiée » ?

CD : Oui, il est souhaitable, lorsque la situation en termes de ressources humaines le permet, de procéder à un recrutement d'agents volontaires. Le fait d'avoir une équipe parloir pérenne permet à la fois d'harmoniser et de faire évoluer des pratiques mais également de favoriser la construction d'une relation, d'un lien apaisé avec les visiteurs.

JLG : Quelles difficultés avez-vous imaginé rencontrer dans la mise en place de ces améliorations ? En termes de formation des personnels ? Ou des problèmes d'aménagements matériels comme dans certaines maisons d'arrêt un peu anciennes ?

CD : Oui, chaque établissement pénitentiaire a une architecture différente, avec des locaux plus ou moins anciens, plus ou moins rénovés, etc. Ces difficultés s'imposent à nous. La restauration des établissements les plus anciens est en cours, mais cela prend du temps, cela coûte de l'argent... J'ai évoqué les contraintes RH de chaque établissement mais il y a également la surpopulation carcérale dans les maisons d'arrêt à prendre en compte, qui rend difficile la tâche des surveillants pénitentiaires où les tours de parloirs sont nombreux. En effet, il faut faire face à toutes ces difficultés, on ne peut pas passer outre.

JLG : Mme Daudrix, quels rôles pourraient jouer nos associations, nos bénévoles de l'accueil pour que ce guide devienne de plus en plus soutenu appliqué ?

CD : Tout d'abord je voudrais dire et rappeler que vos associations jouent un rôle fondamental et précieux pour l'accueil des familles de nos publics. L'ensemble des bénévoles accueillent ces familles autour d'un café, d'un thé avant et même après un parloir et tant d'autres choses aussi ! C'est primordial, c'est essentiel, donc un grand merci !

Sur le même sujet, je voudrais évoquer le jeu du « petit loir »* : tout comme le guide, c'est un outil que l'on souhaite diffuser et communiquer au plus grand nombre. Ces deux outils ont été ainsi présentés à l'ensemble des chefs d'établissement, mais aussi à vous L'Uframa et à l'ensemble de nos partenaires pour améliorer la collaboration entre les différentes parties.

L'idée vraiment, est de donner des outils aux familles pour qu'elles-mêmes puissent parler plus facilement de la détention à leurs enfants et que vos associations aient connaissance de ces outils, qu'elles ne soient pas prises au dépourvu quand la famille les leur montre, qu'elles puissent simplement les accompagner.

JLG : Je crois avoir compris l'importance que vous accor-

dez à faire en sorte que l'on revienne toujours à la famille, et que nos associations, nos bénévoles aient un rôle discret...

CD : Oui, donner des outils et accompagner la famille, si elle le souhaite. Mais après sur l'impact que ça a eu, je pense que nous n'avons pas la main.

JLG : Serait-il bien que nos associations rencontrent, une fois par an par exemple, l'équipe dédiée dont vous parliez tout à l'heure ou l'officier référent, pour voir où se situent les avancées et les obstacles possibles en matière d'accueil des enfants ?

CD : Oui, je pense que c'est important que l'administration pénitentiaire puisse travailler main dans la main avec les associations des accueils famille : qu'un dialogue s'installe afin de créer une meilleure collaboration possible. Nous souhaitons faire une enquête qui porterait à la fois sur la sortie du guide mais également sur le « jeu du petit loir », sorti en parallèle. Cette enquête, nous n'en avons pas encore défini les modalités mais ce que l'on souhaite est de connaître la mise en œuvre sur le terrain des idées préconisées dans ce Guide mais également avoir un retour et des avis des établissements pénitentiaires. L'année prochaine, après un an de diffusion, nous regarderons ce qui a été fait, si ces outils ont permis justement une amélioration de cet accueil. Par exemple, nous aimerions savoir comment le jeu a été mis en place et quels ont été les retours des usagers, c'est à dire des personnes détenues et de leur enfant. L'idée c'est vraiment de faire un premier bilan, un an après la diffusion afin d'avoir un suivi du déploiement de ces outils.

* jeu du « petit loir » : destiné aux enfants de personnes détenues, il favorise la communication à l'occasion des parloirs.

Le guide et le jeu sont des documents internes au service pénitentiaire. Les associations peuvent les demander auprès des SPIP (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation).



dossier **Bénévolat**

« Faire face aux évolutions récentes »

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu.

Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit :

« Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ? »

« Je le sais, répond le colibri, mais je fais ma part. »

Bénévolat : « la part du colibri »
Colibri de Delphine - Wikipédia



Faire face aux évolutions récentes du bénévolat au sein de nos associations

La crise du covid a accéléré brutalement la diminution du bénévolat au sein de nos associations. Diminution qui se manifestait dans nos difficultés à « recruter » de nouveaux bénévoles, à renouveler une équipe de Bureau, mais aussi dans la disparition d'une association ou dans son simple retrait progressif et silencieux des fédérations régionales (Framafad).

Il est donc apparu nécessaire à l'Uframa de présenter dans ce dossier central **un état des lieux mais surtout des démarches, des cheminements qui montrent que des solutions existent déjà ou qu'elles sont à construire ensemble.**

Différents ateliers de notre Rencontre Nationale de Lourdes en proposeront plusieurs : ils nous aideront à résoudre des problèmes que beaucoup de nos associations traversent actuellement (la gouvernance partagée d'une association, le renouvellement des équipes, le recrutement de nouveaux bénévoles, etc.).

Ce sera aussi l'objet de la « **Table Ronde** » de Lourdes où seront d'abord présentés les résultats de diverses enquêtes, permettant de dresser « un état des lieux » du bénévolat au sein de nos associations. Puis, par des échanges multiples*, d'évoquer ensemble les solutions possibles, de montrer ici et là tout ce qui se fait de formidable au sein de nombreuses équipes et redonner alors à tous forces et espoirs.

Plusieurs de ces ateliers et les exposés de la « Table Ronde » vous sont présentés dans les pages qui suivent.

* Ces échanges seront retranscrits dans les « Actes de la Rencontre Nationale de Lourdes » au printemps 2024.

9^{ème} RENCONTRE NATIONALE

Nouvelles familles, nouvelles réponses : État des lieux et perspectives pour les associations

LOURDES 12 - 13 OCT. 2023

UFRAMA Union nationale des Fédérations Régionales des Associations de Maisons d'Accueil de familles et proches de personnes incarcérées

Retrouvez l'ensemble du programme des 2 journées et les différents ateliers sur www.uframa.org/rencontres-nationales-2023/

Etat des lieux du bénévolat et perspectives

par C. Looten

Membre du Bureau National de France Bénévolat

Baromètre* du bénévolat

Depuis 10 ans, le constat est le même : **baisse de toutes formes de bénévolat confondues** d'environ 1% tous les 2 ans, cette tendance s'étant accélérée durant le Covid.

Si environ 40% de la population était bénévole en 2013, ce n'était plus que 36% début 2022.

Cette tendance de fond se traduit cependant de manière différenciée, le **bénévolat spontané et ponctuel au travers de collectifs non associatifs de personnes plus jeunes s'est en effet développé significativement pendant le Covid** tandis que le monde associatif perdait environ 15% de ses bénévoles souvent plus âgés et fragiles, les associations d'activité sociale et humanitaire ayant mieux résisté que les associations de culture et loisirs.

Début 2022, environ la moitié des bénévoles ayant arrêté leur activité pendant le Covid disaient être prêt à reprendre leur activité et début 2023, le taux de français bénévoles est en effet remonté à 38%, sans retrouver le taux d'avant Covid, mais le taux d'engagement des seniors continue à baisser.

Si les confinements, restrictions et craintes de la maladie sont la principale explication, **la forte numérisation des activités associatives (généralisation des communications par mail et visioconférences) dans la foulée du monde économique, ont rebuté pour longtemps de nombreux bénévoles.**

On peut s'attendre à ce que la nouvelle loi sur les retraites accentue cette tendance de fond.

Des réflexions par segment pour un nouvel élan du bénévolat :

Les jeunes

Les tendances de l'évolution de l'engagement des jeunes obligent les associations à repenser très largement leurs politiques et pratiques d'accueil et d'intégration des jeunes. **Les jeunes sont naturellement solidaires, mais rejettent des associations qui leur apparaissent comme des institutions**, leur préférant des «collectifs temporaires». Ils veulent «faire ensemble» avant de «faire pour», d'où leur préférence pour des projets collectifs, alors que les associations raisonnent prioritairement en termes de missions individuelles.

Cela oblige les associations à raisonner en «mode projet». Les jeunes ne sont libres qu'à certains moments de la semaine ou de l'année et sont par nature ou par nécessité mobiles : aux associations de trouver des missions et des projets adaptés à leurs disponibilités et à leurs rythmes. Les activités inter-générationnelles sont souvent compatibles avec leurs disponibilités et leurs envies. Les jeunes étudiants sont de plus en plus souvent invités par leur école ou leur université dans le cadre de leur cursus à faire du bénévolat.

Ils ont souvent une aisance numérique et une maîtrise de la communication au travers des réseaux sociaux pouvant être très utiles au sein de nos associations.

Pensons enfin à leur faire des places de responsabilité dans l'organisation, cela peut être l'occasion de questionner nos modes de fonctionnement tout en leur donnant l'opportunité d'une expérience formatrice.

Les actifs

L'engagement bénévole des actifs présente des enjeux forts en termes de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), que ce soit pour les employeurs ou pour les salariés eux-mêmes !

Environ **22 % des actifs sont bénévoles** dans des associations, représentant environ 3 millions des 11 millions de bénévoles associatifs. Il convient de distinguer :

- ceux qui font du bénévolat lié aux enfants (associations de parents d'élèves, associations sportives, etc.)
- ceux qui sont bénévoles parce qu'ils ont eu une impulsion, une information, une invitation « à faire » de la part de leur employeur ou du « corps social » de leur entreprise (syndicat, comité d'entreprise, etc.)
- ceux qui font du bénévolat sur leur temps de travail (mécénat de compétences).

Il est intéressant de se focaliser sur les deux dernières catégories pour identifier les enjeux et les leviers de la RSE.

Grandes, moyennes et petites entreprises ont mis en place le **mécénat de compétences**, c'est-à-dire la possibilité de mener des actions d'utilité sociale pendant le temps de travail. Il ne s'agit donc pas de bénévolat au sens strict du terme puisque les salariés se voient proposer un certain nombre de journées rémunérées dédiées pour mener cette activité. Pour informer, sensibiliser les salariés, des conférences, des ateliers de sensibilisation à l'engagement bénévole et citoyen, des forums internes peuvent être organisés, des invitations aux forums associatifs locaux ou encore la participation à des « cafés bénévoles » peuvent être proposées. Le mécénat d'entreprise permet enfin d'organiser la fin de carrière de certains salariés qui sont alors détachés dans une association tout en restant contractuellement attaché à leur entreprise. Il ne s'agit pas, là non plus, de bénévolat puisque les personnes restent salariées de leur entreprise mais constitue une opportunité importante pour les associations dans le cadre de la nouvelle loi sur les retraites.

L'univers associatif est qualifiant. C'est dans cet objectif que France bénévolat a mis en place le Passeport bénévole®. Même s'il intéresse en toute priorité les jeunes, qui peuvent le faire valoir sur leur CV, notamment dans le cadre de leur recherche d'un premier emploi, il est aussi utilisé par les salariés, leurs responsables RH et les responsables hiérarchiques comme un outil lors des «entretiens de carrière», lors de processus de mobilité ou de procédures de validation des acquis de l'expérience (VAE)

* Etude triennale conjointe France Bénévolat / IFOP / Recherches et Solidarité en 2022 et actualisation 2023 par IFOP / Recherche et Solidarités

Les seniors

Le bénévolat des retraités a une double finalité : il s'agit du bénévolat par et pour les seniors. D'un côté, le besoin d'être « actif » pour un retraité répond à un enjeu de sens et d'utilité. Dans toutes les enquêtes menées auprès de retraités, la grande majorité des réponses exprime le besoin d'avoir des activités socialement reconnues, de « servir à quelque chose ». C'est même souvent le choix et la mise en œuvre de ces nouvelles activités, au sein d'un nouvel équilibre de vie, qui marquent la fin du « deuil social » du travail rémunéré. Ce réinvestissement est d'autant plus facile que la personne s'est constituée dans son parcours de vie un capital de lien social, en dehors même des relations professionnelles. **Les seniors sont donc une véritable ressource du développement associatif, en particulier sur le champ du bénévolat de compétences.**

D'un autre côté, le bénévolat est aussi un moyen pour « bien vieillir », donc un enjeu économique pour limiter le coût de la protection sociale, ce que les institutions de retraite appellent maintenant « la prévention sociale globale ». **Pour les seniors, le bénévolat est donc aussi un excellent moyen de maintien et de développement du lien social,**

facteur dominant du maintien de la bonne santé.

Les Carsat et les Caisses de retraite organisent souvent des rencontres de préparation à la retraite qui sensibilisent à cette nécessité de lien social. Les centres et antennes locales de France Bénévolat constituent aussi des partenaires importants.

Le bénévolat inclusif

Nous avons souvent tendance, dans nos recherches de bénévoles à rechercher la « perle rare » qui nous rassure par son profil presque parfait ! Mais ne sommes-nous pas, ce faisant, imprégnés de préjugés sociaux inconscients caractéristiques de notre société ? **Des ressources existent parmi les personnes en situation de handicap, les gens issus de la « diversité », des migrants, des gens d'autres religions, etc.**

Pourquoi ne pas proposer à certaines femmes habituées de nos maisons d'accueil des familles et amis de personnes détenues à ce qu'elles deviennent accueillantes bénévoles ?

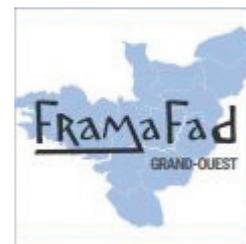
NB. Certaines parties de ce texte se sont inspirées d'un document publié par Dominique Thierry dans la revue Juris Association.

Enquête de la FRAMAFAD Grand-Ouest : L'avenir des maisons d'accueil suite à la crise sanitaire du COVID-19

par Philippe Uzureau

Président de la Framafad Grand Ouest

Entretien et propos recueillis par Jean-Luc Guillaumé



PM : Philippe Uzureau, vous êtes le président de la FRAMAFAD Grand-Ouest, pourquoi avoir mené cette enquête ?

PU : En mars 2020, la pandémie du Covid-19 est venue bouleverser le quotidien des 19 maisons d'accueil de la FRAMAFAD Grand-Ouest. En effet, le confinement strict imposait la fermeture des maisons d'accueil qui n'avaient plus de raison d'ouvrir puisque les familles de détenus étaient empêchées de retrouver leurs proches incarcérés au parloir pour la durée du confinement. Nous avons voulu savoir quelles étaient les conséquences de ces fermetures prolongées sur nos associations, sur nos bénévoles.

Et les conclusions de l'enquête ont amené la FRAMAFAD GO à engager une réflexion sur l'avenir de ses maisons d'accueil.

PM : Et vous avez constaté que certaines difficultés, certaines tendances étaient déjà là, avant la crise sanitaire ?

PU : En effet, les difficultés rencontrées par maisons d'accueil ont été accélérées par la crise sanitaire, mais celle-ci en a été rarement la seule cause : la crise sanitaire a permis de mettre au jour des difficultés déjà présentes au sein des associations.

Elles ont vu leurs difficultés s'aggraver au moment de la crise sans que celle-ci n'en soit la cause première. Par exemple, les associations évoquant les difficultés à renouveler leur équipe bénévole, se trouvaient déjà dans cette situation avant la crise sanitaire. Et c'est devenu de plus en

plus difficile au fil des départs de bénévoles accélérés par la pandémie (inquiétude pour leur santé, perte de sens, baisse de motivation, ...).

La baisse de fréquentation des familles pour la prise de rendez-vous aux bornes électroniques (pour différentes raisons : pannes, possibilités de prendre rendez-vous sur internet, par exemple) a induit une baisse de la fréquentation au sein des accueils. Mais si elle est intervenue au même moment que la crise sanitaire, elle n'y est pas corrélée.

Il était donc essentiel de faire prendre conscience aux bénévoles que leurs difficultés n'étaient pas seulement liées à la crise sanitaire et que la fin de celle-ci ne constituait pas une solution à leurs problèmes.

PM : Vous étiez inquiet pour l'avenir des associations, pour leur capacité à pérenniser leurs activités. Pour les perspectives d'avenir, vous avez retenu quatre axes.

PU : Oui, concernant ces perspectives d'avenir, les actions des maisons d'accueil semblent pouvoir se répartir selon quatre axes de réflexions :

- le recrutement de nouveaux bénévoles,
- la visibilité des associations,
- la diversification de leurs activités
- l'échange de pratiques entre associations.

Le recrutement de bénévoles, problème récurrent des associations nécessite un travail de fond de la part des associations de la FRAMAFAD, autour d'un argumentaire construit.

Travailler sur la visibilité, sur la communication des associations semble un axe essentiel pour un retour des familles qui ne connaissent pas les maisons d'accueil ou qui se sont réorganisées autrement lorsque les accueils étaient fermés. L'accompagnement des associations qui ne disposent pas encore d'un site internet (ou celles qui ont des difficultés à en assurer la maintenance) serait un premier pas.

La diversification des activités des maisons d'accueil est aussi un moyen de toucher un nouveau public et les bénévoles semblent enclin à se tourner vers de nouvelles

pratiques.

Enfin, **l'échange de pratiques entre maisons d'accueil**. Les deux questions ouvertes de la fin de notre enquête ont permis en effet de mettre en lumière cette volonté des bénévoles encore jamais évoquée. Au-delà des propositions de visites de lieux d'accueil (coûteuse en temps et en argent), il serait sûrement intéressant de réaliser un état des lieux des pratiques présentes dans les maisons d'accueil au sein du territoire. Et de créer un outil d'échange de pratiques accessible à tous les bénévoles

Enquête de la FRAMAFAD Auvergne Rhône-Alpes Les accueils des familles dans notre région

par Michel Boulanger

Président de la Framafad Auvergne Rhône-Alpes

Juillet 2023



La FRAMAFAD Auvergne Rhône-Alpes réunit les douze associations intervenant sur les sites pénitentiaires d'Aiton (Savoie), Bonneville (Haute-Savoie), Bourg-en-Bresse (Ain), Chambéry (Savoie), Lyon et Meyzieu (Rhône), Moulins (Allier), Roanne et Saint-Etienne (Loire), Saint-Quentin Fallavier (Isère), Valence (Drôme), Varcès (Isère) et Villefranche-sur-Saône (Rhône).

1. Pourquoi une enquête auprès des associations adhérentes ?

Depuis l'épidémie du COVID, on entend régulièrement dire que le nombre de bénévoles a beaucoup diminué, que la fermeture des parloirs, les soucis de santé, l'âge, ... ont impacté les accueils familles. Certaines associations seraient obligées de restreindre leur activité, voire la suspendre, ... Dans le même temps, d'autres associations notent un redémarrage avec l'arrivée de nouvelles générations de bénévoles, aux modes de fonctionnement, qui seraient différents, ...

Qu'en est-il exactement ? Au fait, combien sommes-nous de bénévoles ? Avec quel renouvellement ?

Tout en étant conscients que cette évolution du bénévolat n'est pas que locale ou singulière de notre mouvement associatif, nous avons voulu interroger les présidents des douze associations avec le support d'une enquête flash réalisée en mars 2023 et dont les principales tendances sont présentées ici (L'enquête complète est disponible auprès de notre FRAMAFAD).

2. La surpopulation carcérale par type d'établissement.

D'après l'enquête, le nombre de personnes incarcérées dans les douze établissements est de : 5793 individus pour 4730 places théoriques, soit une densité carcérale de 122 % (+ 1063.).

Cette tendance correspond aux résultats nationaux présentés par l'administration pénitentiaire (+ 120% en avril 2023). De même, au plan régional, cette surpopulation concerne les maisons d'arrêt (+137%) avec des taux d'occupation frôlant les 200% dans certains établissements.

3. L'accueil des familles.

Les 12 accueils familles réalisent pour leur ensemble 94 permanences par semaine, soit 4700 permanences sur une année.

Le nombre de passages quotidien est de 560 personnes et annuellement de 103 655.

L'accueil des familles est l'activité essentielle des associations et se pratique sur un socle commun, avec des variantes propres à chacune. Des activités complémentaires sont proposées.

A des degrés divers, chaque association note que la reprise post-COVID des parloirs s'est faite progressivement et encore aujourd'hui le nombre de familles serait inférieur à il y a 3 années.

4. Le bénévolat dans la région.

Le nombre total de bénévoles est aujourd'hui de 220 personnes et il était de 287 en 2020, soit une baisse de 67 (25%).

Ce sont surtout des femmes (179), la plupart sont des personnes retraitées (193 ont plus de 60 ans.).

Si la baisse du nombre de bénévoles est réelle, la situation est vécue localement très différemment, certaines associations n'ont pas de vraies difficultés à recruter, d'autres se disent quasiment exsangues. Il semble notamment que plus l'établissement pénitentiaire est excentré des villes, plus le recrutement est aléatoire (En lien avec un problème de distance et la difficulté à instaurer une dynamique locale.).

Un des points de discussion concerne la typologie des bénévoles au sens où le rapport au temps, l'engagement, la manière d'être ne sont pas les mêmes que ce qui était vécu jusque-là. Si la présence de bénévoles jeunes présente de nombreux apports, notamment avec les publics, en termes d'idées, de dynamisme, elle peut être source d'incompréhensions avec les bénévoles « historiques ». Les différences générationnelles sont à considérer comme source d'enrichissements. A défaut, elles constitueraient des obstacles.

5. Perspectives.

Plus qu'à une disparition, les associations sont confrontées à une mutation du bénévolat, ce qui constitue un vrai

challenge dans le mode organisationnel et le croisement des savoirs et cultures que chacun peut apporter ; ainsi nous nous enrichissons mutuellement.

Les situations locales sont très diverses en matière de recrutement, la dimension régionale est d'autant plus néces-

saire pour être force d'appui et de ressource au plus près du terrain.

Enfin, bravo aux 220 bénévoles qui effectuent 4700 permanences annuellement et accueillent plus de 100 000 familles dans nos 12 accueils d'Auvergne Rhône-Alpes !

Le bénévolat inclusif Atelier 2 de la Rencontre Nationale, 13 octobre 2023

Christian Looten

Membre du Bureau National de France Bénévolat

Droit à l'indifférence

Nous sommes tous uniques et donc tous différents. Toutes les différences (en tous cas les visibles et les connues) sont génératrices d'interrogation, de méfiance, voire de défiance. La grande majorité des gens souhaitent être regardés pour ce qu'ils sont dans leur « normalité » et non dans leur différence, ils sollicitent le droit à l'indifférence des autres vis à vis de leur différence.

L'altruisme de nos bénévoles associatifs peut parfois devenir un obstacle à cette demande légitime pensant plus à agir « pour eux » que « avec eux »

Ne nous leurrions pas, être âgé, comme être jeune, sont des différences susceptibles de regards biaisés, voire de discriminations, au même titre que le handicap, la pauvreté, le quartier d'habitation ou le pays d'origine, la couleur de peau, la religion, l'orientation sexuelle, ou le passé pénal ...

Lorsque l'on a intégré et que l'on respecte cette demande de droit à l'indifférence alors la dimension inclusive du bénévolat devient facile car nous regardons dans les nouveaux candidats bénévoles toute leur personnalité et ce qu'ils peuvent apporter en dépassant la première hésitation.

Cette introduction nous conduit à nous poser la question du profil des bénévoles que nous accueillons dans les associations Uframa/Framafad. Rappelons que l'on peut tester la capacité inclusive de son association sur l' « Inkluscore » du Mouvement associatif : www.inkluscore.org/

Cela nous conduit également à nous poser la question du bénévolat pratiqué par les personnes impliquées dans un parcours pénal, en détention et hors détention.

Une étude conduite par France Bénévolat en 2018 (cf. www.francebenevolat.org) montre que les personnes détenues sont reconnaissantes de l'action des bénévoles associatifs tant dans les activités diverses qu'ils animent en détention que de savoir que leurs familles et amis sont accueillis avant et après les visites au parloir et un nombre important d'entre eux souhaitent « renvoyer l'ascenseur » en agissant bénévolement en détention auprès de leurs co-détenus et plus tard lorsqu'ils rejoindront le milieu ouvert et la fin de toute obligation pénale.

L'administration pénitentiaire entend de plus en plus cette aspiration d'utilité et l'encourage.

Le bénévolat des personnes placées sous main de justice en détention

Nous avons spontanément l'idée que le bénévolat ne se pratique que lorsque l'on est libre... Les exemples d'entraide

sont cependant très nombreux à l'intérieur des établissements pénitentiaires : écrivain public, traduction, aide à l'apprentissage du français, aide aux personnes en situation de handicap, etc... La période du covid interdisant l'entrée des bénévoles animateurs d'activités en détention, des initiatives internes ont spontanément émergées pour s'y substituer et l'on a vu apparaître des ateliers tricot, couture, gymnastique douce, zumba, guitare, etc. animées par des personnes détenues, les associations devenant alors plus accompagnatrices qu'animatrices en fournissant de la laine, des machines à coudre, des instruments de musique, etc. France Bénévolat valorise ces actions en remettant à ces acteurs des « Passeports Bénévole® » qui renforcent l'image de soi et pourra s'avérer utile dans un futur CV.



Le bénévolat des personnes placées sous main de justice en milieu ouvert

De manière contre intuitive, cela est plus compliqué une fois hors les murs car les personnes ont le droit à l'oubli de leur passé et, si l'aspect re-socialisation du bénévolat est prouvé, on ne peut que les encourager à se rendre dans les centres France Bénévolat pour être orienté comme tout un chacun vers les associations répondant à leurs envies, compétences, disponibilité, etc ...

Cela peut cependant se préparer quelques mois avant la sortie prévue en sollicitant des permissions de sortie pour rencontrer France Bénévolat et des associations qui pourront rédiger des courriers d'engagement bénévole afin de les accueillir dès leur sortie, aidant ainsi à la reprise des repères d'horaire, de hiérarchie, de travail en commun, etc ... qui prépareront éventuellement au retour à l'emploi.

Message aux bénévoles Uframa/Framafad vers les familles et amis de personnes détenues

Parlez du bénévolat à vos chers détenus, cela leur donnera confiance en eux, en leur utilité, les aidera à mieux vivre la détention, leur ouvrira des perspectives positives d'avenir et sera apprécié dans le dossier du JAP.

Comment renouveler une équipe dirigeante

- ou un dirigeant ?

Atelier 10 de la Rencontre Nationale, 13 octobre 2023

Jean-Luc Guillaume

Président de la Framafad Provence Alpes Côte d'Azur Corse

C'est un problème auquel on ne peut échapper. Une succession se prépare ou... pas ! Des conditions favorables ou défavorables (ex : le départ inopiné d'un Président un an avant la fin de son mandat) rendront possibles ou très délicates ce renouvellement. Différentes voies possibles existent pour que cela se passe bien : nous vous présentons une démarche qui tente de rassembler et d'organiser plusieurs conditions qui nous semblent les plus favorables.

Un phénomène massif et chronique.

« Depuis 2019, les associations ont perdu 20 % de leurs dirigeants. Un défi de taille pour des structures qui doivent trouver des remplaçants parmi des bénévoles de moins en moins réguliers... « Pendant la crise, 23 % des dirigeants se sont arrêtés », estime Jacques Malet, qui a croisé l'étude de France Bénévolat avec une enquête complémentaire portant sur 1 529 dirigeants... À la Croix-Rouge, où le nombre de bénévoles est resté stable, on constate que « lors des dernières élections, en 2021, on a senti que c'était compliqué d'aller chercher de nouveaux présidents, secrétaires et trésoriers. ... explique Rémy Foulon, responsable du pôle parcours d'engagement bénévoles. »*

Pourquoi ces difficultés? L'hypothèse de peurs, d'appréhensions bien légitimes.

- Peur du temps à investir : combien d'heures par semaine, par mois ?
- Peur des activités peu intéressantes ou preneuses de temps (rapports, AG, relations humaines, etc.).
- Peu des activités nouvelles, des tâches inconnues.
- Peur de ne pas être à la hauteur, etc.
- Et aussi, l'affaiblissement ou la diversification du bénévolat (par exemple, il y a beaucoup de militants écologistes aujourd'hui), l'âge moyen des bénévoles de nos associations, les « nouveaux » retraités (qui partent souvent en vacances, en voyage), etc.

Une situation concrète : le renouvellement de l'équipe dirigeante de la Framafad Paca-Corse.

Il s'agissait de pourvoir au départ, remisé pendant deux ans par le covid, de 5 membres du Bureau Framafad sur les 6 que comptait ce Bureau. Il s'agissait donc d'un cas difficile : le remplacement de la quasi-totalité de l'équipe. Ce renouvellement a été préparé tout au long d'une année de transition présentée lors de la Rencontre Nationale de Lourdes dans cet atelier 10.

De cette situation concrète, de cette année de transition, nous avons retiré quelques recommandations que nous avons édictées ci-contre.

Pour renouveler une équipe dirigeante, on devrait certainement...

... décrire les tâches à remplir : lourdes ou légères ?

- Avoir un descriptif simple et clair du projet associatif
- Avoir des outils à disposition qui permettent d'économiser du temps (ex : rapport d'activités pré-écrit pour l'AG).
- Avoir un calendrier annuel des réunions, AG et CA prévus.
- Prévoir un an à l'avance le renouvellement, annoncer un calendrier.
- Animer l'association de manière collégiale, avec une répartition des tâches : par exemple un duo pour chacune des responsabilités (Présidence, secrétariat et Trésorerie).

... limiter les engagements et autoriser des retours en arrière possibles.

- Pouvoir s'engager « pour voir » sur une durée limitée (6 mois) au sein du Bureau.
- Pouvoir s'engager sur une durée limitée pour une responsabilité et avec un retour en arrière possible.
- Choisir un mandat court de 1 an renouvelable plusieurs fois.

... organiser des accompagnements et des moments de formation.

- Faire une formation avant l'engagement (une journée Uframa, rencontrer la présidente d'une association voisine, etc.).
- Prévoir une phase de transition avec anciens et nouveaux. Etre accompagnés, intégrés par les anciens lors d'une phase de transition.

Et la convivialité !

- Commencer ou terminer la réunion par un « pot », un repas partagé.

Vous pouvez consulter sur le site <http://framafad.paca.corse.free.fr/>, à la rubrique « Ressources » une fiche technique (avec le même titre) qui décrit ces conditions requises pour espérer réussir le renouvellement de l'équipe dirigeante de notre association, qui décrit aussi ce qu'il ne faut pas faire !



* Nathalie Birchem, La Croix du 1/06/2022

Gouvernance collégiale Framafad adapté

FRAMAFAD Centre

texte original de François MARIN de FRANCE BENEVOLAT Côte d'Or
adapté sans citation d'une association

Lorsque leur président arrive en fin de mandat ou décide de cesser ses fonctions, de nombreuses associations peinent à trouver un remplaçant. La charge de travail, les responsabilités, les compétences requises pour faire face à toutes les situations... les raisons de ne pas se porter candidat sont nombreuses et souvent justifiées. La gouvernance collégiale peut être une alternative à la présidence.

Qu'appelle-t-on gouvernance collégiale ?

Dans la gouvernance collégiale, les responsabilités sont partagées et l'autorité est distribuée entre plusieurs personnes qui n'ont pas de lien hiérarchique entre elles. Chacune est responsable d'une partie de l'activité de l'association et elles prennent ensemble les décisions importantes. Certaines associations sont organisées en collégialité intégrale : tous les membres sont à égalité et prennent ensemble les décisions à la majorité ou en recherchant le consensus.

Que peut apporter une gouvernance collégiale ?

La gouvernance collégiale peut être une solution pour remplacer un dirigeant sortant par une équipe dont les membres se partagent la mission de direction. Chaque membre de l'équipe agit dans son domaine de compétence, la charge de travail est moins lourde pour chacun et les responsabilités sont partagées.

La gouvernance collégiale offre la possibilité de piloter une association de façon plus conviviale, en s'appuyant sur des décisions prises en commun au lieu de déléguer le pouvoir à une seule personne. La cohésion du groupe peut s'en trouver renforcée.

Enfin, la gouvernance collégiale facilite la mise en valeur des bénévoles engagés car chacun des membres de l'équipe dirigeante étant amené à représenter l'association dans son domaine de compétence, ce n'est pas toujours la même personne qui est mise en avant.

Les conditions de succès

Avant toute modification de l'organisation, se mettre d'accord sur le projet associatif qui est le cadre de référence pour toutes les décisions à prendre. Il faut être d'accord sur la finalité première de l'association, ce sera plus facile de se trouver un consensus, en vérifiant que telle ou telle proposition est conforme à notre objet et à nos valeurs communes. Définir avec une précision suffisante les missions et responsabilités de chacun des membres de l'équipe de direction. Chacun doit savoir dans quels cas il peut agir seul et dans quels cas il doit soumettre son projet à ses co-responsables.

S'assurer que toutes les activités habituelles de l'association sont couvertes par un responsable.

Mettre en place des moyens de communication efficaces entre responsables et un lieu de stockage des documents communs accessible à tous. Les outils numériques le per-

mettent facilement, à condition de les utiliser avec rigueur et de former les utilisateurs à leur manipulation.

Etre prêts à s'engager vers un fonctionnement basé sur la confiance et la bienveillance et à rechercher le succès collectif plutôt que la reconnaissance et la valorisation personnelle.

Réfléchir à la place qu'aura – ou n'aura pas – le Président sortant dans la nouvelle organisation s'il souhaite intégrer ce mode fonctionnement. Il va lui falloir s'effacer pour laisser la place à l'équipe de nouveaux responsables.

Pour piloter le changement, animer la concertation, construire la nouvelle organisation et rédiger les documents juridiques et organisationnels, il est utile de se faire accompagner par un consultant extérieur.

Ça marche ou pas ? Quels avantages ou inconvénients ?

Avec un peu de patience pour se mettre d'accord sur l'organisation, un peu de compréhension les uns envers les autres pour apprendre à travailler ensemble et la mise au point de quelques règles de fonctionnement, cela fonctionne très bien.

Principalement 3 avantages :

- la possibilité de mieux maîtriser le temps consacré à l'association grâce au partage des tâches ;
- l'ambiance conviviale des réunions où la parole circule plus librement entre responsables et les autres bénévoles ;
- la sérénité qu'apporte la prise de décisions collectives : si on a décidé ensemble de s'engager dans une action, on sait que tous y participeront et si, au contraire on a décidé de décliner une proposition, on sait que personne ne viendra contester ce choix.

Parmi les **inconvénients** que peut avoir une organisation collégiale, on peut citer :

- la nécessité de se concerter avant de décider, ce qui prend plus de temps et peut alourdir le fonctionnement ;
- le risque de voir l'un des responsables se trouver peu à peu en situation de prendre tout en charge, parce qu'il est plus disponible, plus réactif, plus ambitieux... On va naturellement s'adresser à lui pour toute question, quel qu'en soit l'objet et il pourrait se retrouver bientôt en situation de Président de fait et/ou en conflit avec les autres responsables.

En résumé : On peut estimer que la gouvernance collégiale est un moyen convivial et efficace pour faire fonctionner une association mais comme dans toute organisation humaine, le succès repose sur les efforts de chacun pour « faire ensemble ». Il est toujours possible que des personnalités se heurtent, que des incompréhensions apparaissent et que des tensions se révèlent. La capacité du groupe à mettre avec simplicité les problèmes sur la table dès qu'ils surgissent pour éviter des conflits est un gage de stabilité.

Quels engagements associatifs des jeunes au sein de nos associations ?

Jean-Luc Guillaumé

Président de la Framafad Provence Alpes Côte d'Azur Corse

Un constat : le bénévolat des anciens diminue, celui des 15-35 ans progresse.

Dès avant le covid, le bénévolat des retraités diminuait. Des bouleversements démographiques peuvent expliquer en partie cela : départs en retraite reculés, mobilisation des jeunes retraités comme « aidants » de proches en grand âge et dépendants, etc. Parallèlement, depuis une quinzaine d'années, des études montrent que celui des 15-35 ans augmentait, passant de 16 à 22 %.

Mais c'est un nouveau bénévolat aux formes bien spécifiques.

Trois grands traits ressortent : des actions concrètes, des engagements de courtes durées, la présence des réseaux sociaux. Ils veulent être utiles plutôt que d'exercer des responsabilités et privilégient des formes d'engagements informels, à durées limitées, sur des projets précis et fugaces. Un collectif se monte par les réseaux sociaux et disparaît. Mais il existe différentes jeunesse : certaines ont des engagements « plus durables » : sur une année scolaire ou universitaire, d'autres misent sur des chemins d'insertion par une valorisation de leurs expériences associatives, pour les plus âgés d'entre eux, un bénévolat nouveau : celui des jeunes salariés d'entreprises. Différentes jeunesse pour différentes missions ?

Pour quelles missions les rechercher ? Et comment les accueillir ?

Les mobiliser, les séduire sur notre champ d'actions ne sera pas si facile, eux qui se mobilisent surtout pour la défense de la planète, les problèmes écologiques. Et surtout pas de discours sur la valeur de l'engagement, mais plutôt des sollicitations pour des actions concrètes.

Quels exemples de missions pourraient leur être confiés ?

- Préparer et organiser les fêtes de Noël et des Pères ?
- L'accueil classique des familles en attente de parler, 1 fois par mois. Mais avec des conditions, des impératifs de personnalité et de formation ?
- L'accueil spécifique des enfants ?
- L'animation de formation type « retour d'expériences » pour des étudiant(e)s en psychologie ?
- Des postes techniques comme la trésorerie de notre association ou le secrétariat ?
- La préparation et l'animation des JNP ?

Et d'autres encore ? Tout ceci suppose d'avoir bien délimité au préalable « un accueil partagé » : les actions et missions confiées aux salarié(e)s du privé et celles qui reviennent à l'association.

D'autres aspects de ce bénévolat jeune.

Ne devons nous pas accepter qu'ils voient les choses différemment de nous ? Car ils ne sont pas là pour simplement

apporter du sang neuf et continuer comme avant : ils disparaîtront vite ! Leur faire confiance est un principe fondamental pour leur faire une place.

Ils souhaitent une participation horizontale plutôt qu'une démocratie verticale ?

Modifions alors nos prises de décisions. Nos AG pourraient devenir un vaste forum de discussion ouvert, libre, le moment fondamental de l'année puisqu'il définit le « Projet de l'année qui vient : N+1 ». Ce qui contredirait peut-être nos habitudes où c'est le Bureau, et parfois son seul Président qui dirige ! Revoir donc le fonctionnement de l'AG, son déroulement, surtout dans sa partie « *Et maintenant, pour l'année qui vient : que voulons nous faire de nouveau ? Ou autrement ?* ».

Et puis à la suite de cette AG, encore une fois la confiance : accepter la co-responsabilité à différents niveaux, 1 jeune-1 ancien pour voir les choses autrement.

Ils ont leur portable et consultent internet ?

Beaucoup aimeraient faire quelque chose mais ils ne connaissent pas les besoins de telle ou telle association. C'est sur leur téléphone que nous devons apparaître, par internet : utilisons donc les sites dédiés où nos demandes précises d'associations pourront éventuellement séduire certains jeunes qui les consultent. Avec eux, le bouche à oreille ne fonctionne plus !

Références :

- Des jeunes engagés. H. Pénicaut
- Zoom sur le bénévolat associatif des jeunes. D. Thierry
- Jeunes et bénévolat. Sondage Médiamétrie du 29/08/2019
- L'engagement citoyen et bénévole des jeunes. France Bénévolat 2018.



A voir aussi : le service civique, le passeport bénévole (avec l'AFPA), la réserve civique sur jeveuxaider.gouv.fr, le contrat d'engagement jeune (CEJ), etc.

association

Les chantiers de l'UFRAMA

Tout d'abord, une bien triste nouvelle. A l'automne dernier, nous apprenions le décès le 4 septembre 2022, du Président de la Framafad Hauts de France, notre ami depuis longtemps, Pierre Delmas, par ailleurs Président d'Honneur de la FARAPEJ. Il nous accompagnait en effet depuis plusieurs années et nous a accompagné jusqu'au bout, passionnément attaché à promouvoir les valeurs d'humanité qui l'animait au sein du monde carcéral.

« ...Pierre était surtout un militant de terrain quotidien. Avec le Père Maillard, il créa à Lille l'association « Trait d'union » rassemblant les amis et familles de prisonniers avant de devenir le président local puis national de la FARAPEJ (Fédération des Associations de Réflexion et d'Action Prison et Justice)... » extrait du communiqué de la LDH du Nord.

Cette année a été, bien sûr, marquée par le départ soudain de notre Président Gérard Benoist au printemps dernier, pour des raisons personnelles. C'est Philippe Uzureau (dont on peut lire l'éditorial en début d'Uframag) qui a accepté, dans l'urgence, avec le soutien de toutes les Framafad, de remplir cette fonction jusqu'à la prochaine AG de notre Uframa fixée au 23 mars 2024. Ce n'était pas simple, car il fallait d'abord assurer la continuité, le suivi des actions entreprises depuis plusieurs mois. Au premier rang desquelles la Rencontre Nationale de Lourdes en octobre 2023.

En effet, **le chantier le plus important et le plus urgent était de préparer la réussite de cette 9ème Rencontre Nationale de Lourdes** : programmer les contenus et déroulements, dresser le bilan des différentes enquêtes préparatoires, définir les « Recommandations » à adresser à la DAP (Direction de l'Administration Pénitentiaire), contacter les différents intervenants, toute la partie intendance et organisation, etc.



Une bonne nouvelle : cette année aura vu l'**aboutissement** de plusieurs années de démarches (le dossier avait été déposé en septembre 2019) visant à la « reconnaissance d'utilité publique » de l'Uframa.

La reconnaissance d'utilité publique permet surtout des avantages en cas de financement de notre association par

Association reconnue d'utilité publique



les particuliers ou par les entreprises, sur le plan de la réduction d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés. Elle permet aussi de bénéficier de donations ou legs. Et puis c'est une reconnaissance officielle par l'Etat de notre action pour l'intérêt général, de notre utilité publique.

Les autres chantiers

Le livret « **Fratries dont un membre est incarcéré** » devait être publié à la fin 2023. Il le sera au printemps 2024.

L'**Uframag 28 « Un an avant, un an après la sortie »** d'octobre 2022 sur le thème de la ré-insertion toujours difficile des personnes détenues, a été très bien accueilli.

Enfin, **une enquête pour connaître les besoins des « familles dont un proche est détenu à domicile »** a été lancée sur 4 départements-pilotes choisis avec la DAP, les résultats et analyses seront publiés très prochainement et pourraient faire l'objet d'un futur livret Uframa.

Les deux plus gros chantiers à venir concernent nos finances et la formation de tous nos bénévoles.

Pour ce dernier sujet, un petit groupe de réflexion s'est constitué et a fait des propositions qui devraient être mises en œuvre dès janvier 2024 : depuis plusieurs années (et surtout après le covid), montait en effet une désaffection lente mais réelle pour les différentes formations proposées par l'Uframa. Une autre démarche plus attentive au bénévole, à ses souhaits, à ses difficultés vise à nous recentrer sur nos fondamentaux et à relocaliser la diversité des formations possibles (dont celles assurées par l'Uframa) au plus près des associations. Et à les partager avec d'autres. En ce qui concerne les finances de notre Uframa, le soutien de différentes Fondations pour publier nos livrets destinés aux familles, aux professionnels, etc. est assuré. Mais des difficultés sont à prévoir pour 2024 avec la construction du budget, plus délicate pour les fonds de roulement.

Les nouvelles des FRAMAFAD

FRAMAFAD Ile de France

Geneviève Paul Cavallier, présidente

L'Accueil des familles de Fresnes a ré-ouvert en janvier 2023, après des mois de fermeture suite à la pandémie. Cette période a été mise à profit pour la construction d'un nouveau local situé tout à fait à l'entrée du CP. Les familles passent d'abord par le local des surveillants : ce nouveau fonctionnement demande un temps d'ajustement et d'adaptation aux familles et aux accueillants.

Le CP de Meaux-Chauconin se dote d'un nouveau bâtiment au service des personnes détenues : un SAS (Structure d'Accompagnement vers la Sortie) verra le jour fin 2023, il sera situé tout près de l'Accueil des familles.

La Halte Saint Vincent de La Santé a repris une activité très prisée des enfants, le mercredi après-midi à l'Accueil : temps de lecture et de contes animé par une bénévole de « Lire pour en Sortir ». Nous envisageons la mise en place d'un « prêt » de livres pour les enfants, pendant la durée parler, pour un temps de partage avec leur père.

FRAMAFAD Auvergne Rhône-Alpes

Michel BOULANGER, président

L'assemblée générale de notre FRAMAFAD a eu lieu à Lyon ce mardi 13 juin 2023 et a réuni les représentants des douze associations locales intervenant auprès des familles des personnes incarcérées. L'enquête flash réalisée au printemps auprès des présidents a permis d'avoir un regard distancié sur l'état de nos associations, les forces et les faiblesses de notre mouvement, encore marqué par l'épidémie du COVID. Le nombre de bénévoles a baissé, passant de 287 à 220 mais il s'est en partie renouvelé avec des nouveaux venus, des étudiants,.... La situation reste disparate selon les accueils, certains ont plus de difficultés à attirer de nouveaux bénévoles. La visioconférence reste un outil pratique et largement utilisé, même si elle fait perdre de la proximité dans nos relations.

Les réunions bimestrielles du Bureau de la FRAMAFAD ainsi que d'autres rencontres comme la conférence des présidents organisée à l'automne 2022, ont permis de riches échanges. Les formations, grâce à l'UFRAMA, ont toute leur utilité pour l'accueil des nouveaux et les retrouvailles entre anciens, elles constituent un socle commun qui s'avère précieux pour les permanences auprès des familles. Nous avons travaillé avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) un projet de formation autour de « détention et réinsertion », pour laquelle de nombreux bénévoles se sont inscrits. Hélas, il nous a déjà fallu remettre deux fois cette formation programmée des jours de grève... Nous espérons avec nos nouvelles correspondantes à la DISP, la programmer début 2024.

Le lien avec l'UFRAMA révèle toute son importance, entre transmissions d'informations, échanges de pratiques et connaissance des différents accueils, que ce soit lors des conseils d'administration, des formations, des groupes de travail (Comme pour la rénovation du site internet), et des Rencontres Nationales.

Un grand bravo aux 220 bénévoles qui effectuent annuellement 4700 permanences et accueillent plus de 100 000 familles dans nos 12 accueils de la région !

FRAMAFAD Grand Ouest

Philippe Uzureau, président

La FRAMAFAD GO composée de 19 associations est une fédération dynamique avec ses 19 associations qui la composent.

Notre assemblée générale de mars 2023 a regroupé 75 accueillants bénévoles. Le temps fort de la journée a été l'organisation d'une table ronde sur : « *La situation du monde carcéral aujourd'hui vue par plusieurs grandes fédérations depuis la crise sanitaire de 2020/2021 : constat avant, pendant la crise, la situation aujourd'hui, quel avenir pour demain ?* »

Cette table ronde était animée par un animateur et réunissait les présidents nationaux de l'ANVP, l'UFRAMA, le représentant national du service prison/justice du Secours Catholique et la Directrice d'Enjeux d'Enfants de Rennes

Suite à la réactualisation de notre convention de collaboration pour l'amélioration de la mise en œuvre de la politique de prévention du suicide en milieu carcéral datant de décembre 2015, nous avons signé notre nouvelle « convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 » le 20 janvier 2023 lors d'une rencontre avec Madame Marie-Line Hanicot, Directrice Interrégionale.

Cette année, en plus de nos rencontres centralisées sur Rennes pour l'ensemble des associations adhérentes, nous avons pu reprogrammer nos 3 rencontres régionales en partenariat avec la DISP de Rennes. Elles se sont tenues au Havre, Nantes et Rennes sur la thématique : « *La préparation à la sortie : Individualiser la peine pour mieux préparer la sortie* » avec un focus sur l'enseignement en détention. Lors de ces 3 journées, il y a un temps de présentation synthétique de l'organisation et des missions de l'administration pénitentiaire et de la DISP/Rennes.

FRAMAFAD PACA Corse

Jean-Luc Guillaumé, président

Une de nos associations a cessé ses activités début 2023 : l'Amandier qui accueillait les familles et proches de détenus à la Maison Centrale d'Arles depuis 1991. Plus positif : depuis octobre 2022, une phase de transition d'une année permet à une nouvelle équipe de s'ins-

Les nouvelles des FRAMAFAD association

taller à la tête de notre Framafad. En octobre prochain, elle sera alors libre d'ouvrir une nouvelle page de son histoire ! Là aussi, lors de notre Rencontre Nationale, nous en parlerons plus largement lors de l'atelier 10 « Comment renouveler une équipe dirigeante? ».

Deux projets forts en cette année 2023 : le développement de notre site internet (Merci à Jean-Philippe W !) que l'on peut consulter sur <http://framafad.paca.corse.free.fr/> et la mise en œuvre de journées de formation sur le recrutement et la fidélisation de nos bénévoles d'une part et le renouvellement de nos dirigeants d'autre part.

FRAMAFAD Occitanie

Hélène Arnoux, présidente

FRAMAFAD Occitanie représente 12 associations occitanes*. La reprise d'activité au sein des abris-familles s'est réaffirmée peu à peu, avec les changements perçus après la crise sanitaire, réclamant beaucoup d'investissement personnel des responsables-bénévoles : recrutement d'effectifs, subvention(s), réservations dans les accueils de nuit. (Nous en avons deux : à Béziers et Muret).

Quelques projets de 2023 : construction de l'abri-familles de Carcassonne. Formation Premiers Secours Santé Mentale pour 8 bénévoles inscrits (diverses associations) avec l'organisme MSA Services Midi-Pyrénées (d'août à novembre 23). UNAFAM Occitanie prendra la suite en 2024. La participation aux JN 23 a permis d'inscrire 36 participants occitans.

*L'Olivier (Nîmes), AVISO (VLM), UnAutreToit – Foyer de L'Orb (Béziers), Mas Grando-SP (Perpignan), Equipe ST-Vincent (Tarbes/Lannemezan), LaMainTendue (Foix), Roqueclaire (Muret), Le Passage (Seysses), LaPetiteMaison (Montauban), LaBeluga (Albi), La-CroixRouge (Albi). Information : La Passerelle (MA Carcassonne) a été dissoute en février 2022.

FRAMAFAD Grand Sud-Ouest

Marianne Auzimour, présidente

Dans une situation toujours incertaine, les présidents et les bénévoles de notre FRAMAFAD font preuve d'inventivité et d'adaptation depuis de longs mois. Cela n'a cependant pas toujours suffit.

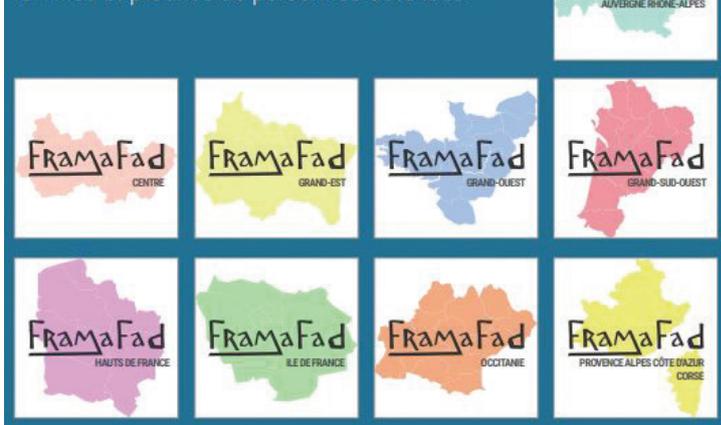
Deux maisons d'accueil - Neuvic et Pau- ont dû se résoudre à fermer pour des raisons différentes : manque de bénévoles, diminution importante du nombre de familles se rendant à l'accueil, entre autres.

Ailleurs, la diminution du nombre de tours de parloirs, l'impossibilité d'avoir plusieurs parloirs dans un week-end, l'augmentation des frais, rendent plus difficiles les déplacements des familles qui parcourent parfois un long trajet pour se rendre au parloir. Tous ces facteurs contribuent à la baisse de fréquentation de la plupart des accueils.

Les familles apprécient de pouvoir trouver une personne

Les FRAMAFAD

Promouvoir, dynamiser et fédérer dans leur Région pénitentiaire les structures d'accueil des familles et proches de personnes détenues.



pour les écouter et les renseigner au téléphone, de trouver les informations utiles sur les sites des associations. Notre fédération reste mobilisée et nous sommes heureux que l'association « l'Embellie » de Saint Martin de Ré nous rejoigne.

A la rentrée, notre Assemblée Générale à laquelle nous invitons la cheffe du Département des Politiques d'Insertion, de Probation et Prévention de la Récidive, sera l'occasion de nous retrouver avant qu'une quarantaine de bénévoles ne se rende à LOURDES pour la Rencontre Nationale de l'UFRAMA les 12 et 13 octobre 2023.

FRAMAFAD Grand Est

Jean-Marc Dubois, président

De nouveaux établissements pénitentiaires ont été ouverts sur notre territoire ou sont sur le point de l'être : Lutterbach remplaçant les prisons de Colmar, Mulhouse et Troyes Lavaux. Lutterbach a permis la fusion entre les deux lieux d'accueil Colmar et Mulhouse et Caritas se propose de participer à l'accueil de Troyes Lavaux. C'est dire que la présence de bénévoles dans les lieux d'accueil des familles est importante et anticipée dès avant l'ouverture de ces lieux de détention.

Il est impératif que notre Fédération Régionale se mobilise pour accueillir ces nouveaux entrants.

Nous essayons lors de nos rencontres régionales de nous concentrer sur des motifs d'encouragement pour poursuivre nos missions. Les lieux d'accueil adhérents à la Framafad Grand Est sont portés par des initiatives et parfois des tensions, mais ils sont toujours l'occasion d'expériences riches auprès des familles.

association

VU ET LU



Couverture de la nouvelle réédition du 4 novembre 2022

Les bénévoles et l'association

Un livre de Dominique Thierry, Président d'honneur de France Bénévolat.

Un petit livre par la taille 120 pages mais très riche, simple et précis. Il constitue une aide vraiment précieuse pour nos responsables associatifs. Pour en montrer l'importance, signalons que ce livre en est à sa 4ème édition datant de novembre 2022.

« ... les bénévoles, comment bien les accueillir, identifier leurs attentes, permettre leur participation et leur prise de responsabilités, comment prévoir le renouvellement des instances et, enfin, comment rétribuer les bénévoles, en termes symboliques ou d'acquisition de compétences.

Cette nouvelle édition présente ces démarches pour une bonne gestion et animation des bénévoles et a l'ambition d'aller plus loin par une analyse de fond de la situation du bénévolat associatif en France marquée par une baisse structurelle du bénévolat et accélérée par le covid, en particulier chez les seniors... »

Territorial Éditions 2022.

Sa préférée

Le premier Goncourt des Détenus attribué à Sarah Jollien-Fardel

Le 15 décembre 2022, dix personnes placées sous main de justice choisies comme déléguées nationales pour les délibérations finales étaient réunies à huis clos au Centre national du livre. Après plus de trois mois de lectures assidues des 15 livres en lice pour le Prix, et à la suite de rencontres avec les auteurs conduites dans les centres pénitentiaires, les délégués nationaux ont choisi de décerner le premier Prix Goncourt des Détenus à Sarah Jollien-Fardel pour son « Sa préférée »

Ce Prix donne l'opportunité à près de 500 personnes placées sous main de justice de lire et de débattre autour d'ouvrages de littérature contemporaine. Communiqué du Centre National du Livre.



Dans ce village haut perché des montagnes valaisannes, tout se sait, et personne ne dit rien. Jeanne, la narratrice, apprend tôt à esquiver la brutalité perverse de son père. Si sa mère et sa sœur se résignent aux coups et à la déferlante des mots orduriers, elle lui tient tête... Dès lors, la haine de son père et le dégoût face à tant de lâcheté vont servir de viatique à Jeanne. Dans une langue âpre, syncopée, Sarah Jollien-Fardel dit avec force le prix à payer pour cette émancipation à marche forcée. Car le passé inlassablement s'invite...

Sa préférée est un roman puissant sur l'appartenance à une terre natale, où Jeanne n'aura de cesse de revenir, aimantée par son amour pour sa mère et la culpabilité de n'avoir su la protéger de son destin.

Sabine Wespiese Editeur, 2022

Écoutez ou ré-écoutez France-Culture !

On ne louera jamais assez une radio du groupe Radio-France qui est bien une des très rares à programmer régulièrement des émissions de qualité sur la détention, la justice. Et ce, avec des regards diversifiés, contradictoires de personnes compétentes, professionnelles ou associatives.

Des émissions ! Pas un entrefilet de 2' à l'occasion d'un sombre fait divers, mais 30' ou une heure pour développer un sujet et prendre l'auditeur au sérieux.

Deux exemples au moment où sont écrites ces lignes (début juillet)

→ Mardi 4 juillet 2023. « **Quelles sanctions pénales pour les mineurs interpellés dans les émeutes ?** »

Dans « La question du jour » à 7h15.

Entretien avec Nadia Beddiar, professeur de droit à l'université catholique de Lille spécialiste de la justice pénale pour les mineurs.

www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-question-du-jour/quelles-sanctions-penales-pour-les-mineurs-interpelles-dans-les-emeutes-6320120



→ Mardi 18 juillet 2023. « **Réforme judiciaire: la prison est-elle la seule solution ?** »

Dans « Le temps du débat » à 18h15. Avec

- Béatrice Brugère Ancien juge anti-terroriste et Secrétaire Générale du syndicat Unité-Magistrat SNM FO
- Basile de Bure Journaliste et auteur
- Prune Missoffe Responsable plaidoyer à l'Observatoire international des prisons.

www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat?p=3

Au cours de cette même émission, vous trouverez des renvois qui vous permettront de ré-écouter aussi :

• **Après la peine.** Dans la série « Les Pieds sur terre ». Durée :28 minutes.

• **Que faut-il attendre de la justice restaurative ?** Dans la série « Esprit de justice ». Durée: 58 minutes.

Oui, pour votre formation personnelle, écoutez France-Culture !



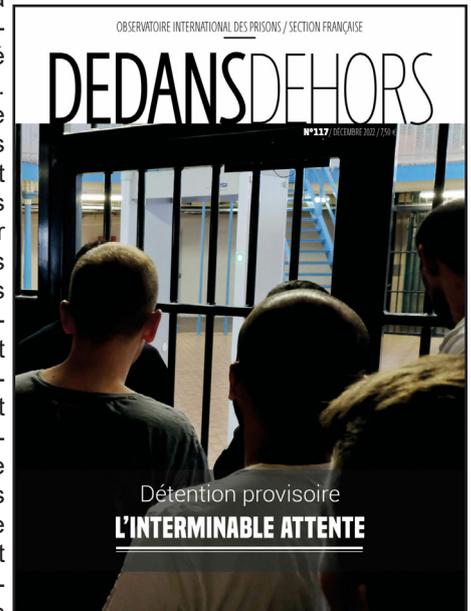
Détention provisoire : l'interminable attente

Dedansdehors. Revue de l'OIP.

N° 117 décembre 2022.

Le recours à la détention provisoire est censé être exceptionnel. Pourtant, près de 20 000 personnes sont actuellement détenues dans l'attente de leur jugement. Ces incarcérations massives contribuent largement à la surpopulation carcérale et soumettent prévenus comme condamnés à des conditions de vie particulièrement indignes. Les réformes engagées sur le dernier

quinquennat sont loin d'être à la hauteur du problème. Les solutions, pourtant connues, se font toujours attendre.



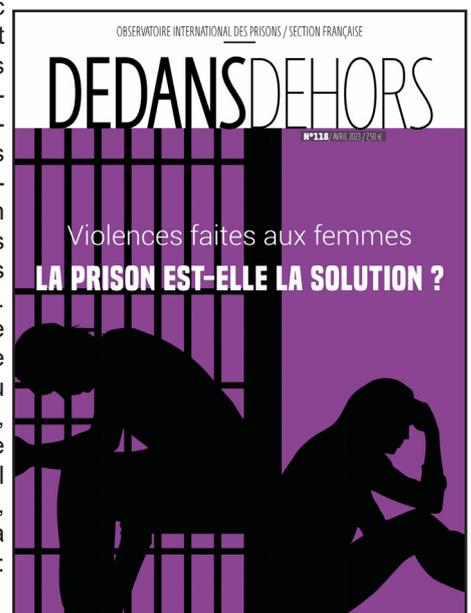
Violences faites aux femmes : la prison est-elle la solution ?

Dedansdehors. Revue de l'OIP.

N° 118 avril 2023.

L'onde de choc du mouvement #MeToo n'a pas épargné la justice. Jamais autant d'hommes n'ont été condamnés à de la prison ferme pour des violences faites aux femmes. Mais pour quelle prise en charge en détention ? Au gré d'enquêtes, d'entretiens et de témoignages, il s'agit, en filigrane, de répondre à cette question :

la protection des unes passe-t-elle nécessairement et uniquement par la répression des autres ?



La revue UFRAMAG - achat au numéro – Hors Frais d'envoi

La revue UFRAMAG

•N° 29 - Bénévolat : faire face aux récentes évolutions.....	... x 10 € = €
•N° 28 - Un an avant, un an après - la réinsertion en question.....	... x 10 € = €
•N° 27 - La prison au temps de la Covid.....	... x 8 € = €
•N° 26 - Sexe et prison.....	... x 8 € = €
•N° 25 - L'enfant face à la prison x 8 € = €
•N° 24 - Malade psychique en prison - Et la famille ? x 8 € = €
•N° 23 - Radicalisation en prison - Quelles incidences pour les familles ?.....	numéro épuisé
•N° 22 - Séparations et retrouvailles pendant et après l'incarcération.....	... x 8 € = €
•N° 21 - Les adolescents confrontés à l'incarcération d'un de leurs parents....	... x 8 € = €
•N° 20 - Le temps suspendu des familles et des proches.....	... x 8 € = €
•N° 19 - Entre enfants maltraités et parents maltraitants.....	... x 8 € = €
•N° 18 - Le couple à l'épreuve de la prison.....	... x 8 € = €
•N° 17 - Les non-dits aux enfants.....	... x 8 € = €
•N° 16 - Mineurs en prison... Et les parents ?.....	... x 8 € = €
•N° 15 - La famille à l'épreuve du bracelet électronique.....	... x 8 € = €
•N° 14 - Parentalité - Entre dedans et dehors.....	numéro épuisé
•N° 13 - Suicide en prison - Et la famille ?.....	... x 8 € = €
•N° 12 - Avoir son père en prison.....	... x 8 € = €
•N° 11 - Le maintien des liens, Pour qui ? Pour quoi ?.....	... x 8 € = €
•N° 10 - Le temps du parler.....	... x 8 € = €
•N° 9 - Mères en prison – et les enfants ?.....	... x 8 € = €
•N° 8 - Après la prison, quelle vie de famille ?.....	... x 8 € = €
•N° 7 - Les risques de maltraitance institutionnelles - Attention enfants !.....	... x 8 € = €
•N° 6 - Les gens du voyage, leur culture, leurs modes de vie.....	... x 8 € = €
•N° 5 - La famille au risque du délit.....	... x 8 € = €
•N° 4 - Le lien à l'épreuve de la prison x 8 € = €

LES ACTES DES RENCONTRES NATIONALES :

•Ville Rencontre Nationale – <u>Diversité des expériences vécues par les proches pendant la détention</u> x 20 € (frais d'envoi non compris) = €
•Vie Rencontre Nationale : « <u>Parents en prison... Et les enfants dans tout ça ?</u> » x 16 € (frais d'envoi non compris) = €
•Ve Rencontre Nationale : « <u>Les liens à l'épreuve de la prison</u> » x 16 € (frais d'envoi non compris) = €
•IVème Rencontre Nationale - <u>Familles de détenus, familles condamnées ? Réalités en France et en Europe</u> x 16 € (frais d'envoi non compris) = €

LES CARNETS DE BORD DE LA FAMILLE ET LES CARNETS DE L'ENFANT :

Les carnets de bord de la famille - Frais d'envoi non compris

•Vous avez un proche incarcéré en maison d'arrêt.....	... x 2 € = €
•Vous avez un proche incarcéré en Centre de détention ou en maison centrale.....	... x 2 € = €

Les carnets de l'enfant - Frais d'envoi non compris

• <u>Tim et le mystère de la patte bleue</u> pour les enfants de 3 à 7 ans ayant un parent incarcéré / En français.....	... x 1 € = €
/ En anglais, allemand, espagnol, italien.....	... x 1 € = €
• <u>Avoir un parent en prison</u> pour les enfants de 7 à 11 ans ayant un parent incarcéré.....	... x 1 € = €
• <u>Tim et le bracelet mystérieux</u> pour les enfants ayant un parent en PSE après une incarcération.....	... x 1 € = €
• <u>Nina et le bracelet de Papa</u> pour les enfants ayant un parent en PSE sans incarcération préalable.....	... x 1 € = €

Les films - Frais d'envoi non compris

• <u>Tim et le mystère de la patte bleue</u> x 10 € = €
• <u>De l'accueil au parloir, le long chemin des familles</u> x 13 € = €

TOTAL HORS FRAIS D'ENVOI = €

Nom :	UFRAMA
Prénom :	16 av. Victor Hugo
Profession :	92220 BAGNEUX
Organisme :	Tél : 09 71 42 14 83 / 06 71 04 89 40
Adresse :	e-mail : asso@uframa.fr
.....	Internet : http://www.uframa.org
Téléphone :	
Courriel :	

L'animation des réunions d'équipe et leur qualité, un bon thermomètre.

Le « juge de paix » de l'animation complexe d'une association est la qualité de la réunion et la perception de la qualité par les bénévoles... Il convient de se demander comment trouver :

- ...
- la bonne durée ;
- la bonne formulation des ordres du jour (pas trop copieux) ;
- la bonne forme d'animation ;
- le moyen de ne pas perdre en route les absents ;
- la qualité des compte-rendus, courts (pas sur le registre des « minutes exhaustives » que personne ne lit) ;
- la qualité des échanges, en particulier des échanges d'expériences des bénévoles, de telle sorte
- qu'il y ait reconnaissance de l'action menée par chacun ;
- le repositionnement permanent de ces actions dans le projet associatif, les finalités, les ambitions,
- les valeurs (« tirer les réunions par le haut », pas seulement dans le fonctionnement quotidien)
- le volet convivial (les anniversaires à souhaiter, les fêtes à célébrer, ...).

Quand on voit les bénévoles repartir satisfaits de ces réunions (et les absents regretter de ne pas avoir pu ou voulu venir), c'est gagné !

Extraits de **Les bénévoles et l'association** de Dominique Thierry. Territorial Editions. 2022 p 57